

Mairie de



PUTTELANGE-LÈS-THONVILLE

Le Maire

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Nous, **Joseph GHAMO**, Maire de la commune de **PUTTELANGE-LES-THONVILLE** (Moselle), certifions que :

La délibération n° 391 en date du 29 mars 2018 approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

- A été affichée le 04 avril 2018 en mairie pour une durée de un mois ;
- A été transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville le 05 avril 2018 accompagnée d'un dossier complet ;
- A fait l'objet d'une mention légale dans le journal « Le Républicain Lorrain » le 04 avril 2018 ;
- A fait l'objet d'une demande de parution de mention légale dans le journal « Les Affiches du Moniteur » en date du 05 avril 2018 ;
- Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Puttelange-lès-Thionville aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site Internet de la commune et à la Direction Départementale des Territoires de Metz.

Fait en mairie de Puttelange-lès-Thionville, le 05 avril 2018, pour servir et valoir ce que de droit.

Joseph GHAMO

Maire



Didier TRESSEL
1^{er} adjoint au maire